

ENSEIGNEMENT

Profs mieux formés : un accord

Après des semaines de discussion difficile,

PS et cdH ont trouvé un terrain d'entente

sur la future formation initiale des enseignants.

La réforme est annoncée depuis près de dix ans et jugée cruciale pour la bonne réussite du Pacte pour un enseignement d'excellence.

« Nous sommes parvenus à arbitrer, aujourd'hui, les deux points essentiels qui restaient en suspens », a annoncé mercredi le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt.

PS et cdH, toujours partenaires de majorité en Fédération Wallonie-Bruxelles, sont tombés d'accord sur les deux gros nœuds qui subsistaient, à savoir l'organisation à terme d'une cinquième année de formation ainsi que la manière dont hautes écoles et universités vont collaborer pour assurer le nouveau cursus.

Mieux armés pour lutter

« Nous avons, dans son principe, un accord sur ces deux points », a précisé M. Marcourt. « Il n'y a donc pas de blocage. » Les projets de textes légaux devraient être arrêtés dès la semaine prochaine en gouvernement.

Mi-décembre, M. Marcourt avait publiquement fait état de « polémiques »

entre PS et cdH sur la réforme, évoquant même la possibilité d'un report de l'entrée en vigueur de la réforme, attendue théoriquement pour septembre 2019.

Tout comme le Pacte d'excellence, cette réforme s'inscrit dans la volonté d'améliorer les performances globales de l'enseignement en Communauté française, avec des enseignants mieux formés, mieux préparés aux réalités de leur métier et mieux armés pour lutter contre l'échec scolaire, particulièrement important chez nous.

Cinq ans, à long terme

Les candidats au métier d'enseignants devront ainsi suivre à l'avenir un bachelier (180 crédits), complété par une année de master (60 crédits), ce qui portera la formation des instituteurs et régents de trois ans aujourd'hui à quatre ans demain. Elle devrait même passer à cinq ans à long terme.

Outre la discipline qu'ils seront amenés à enseigner, les futurs professeurs seront également formés

à la communication, aux sciences humaines et sociales, à la didactique et la pédagogie. Un lien sera aussi fait avec la recherche sur ces matières.

Autre nouveauté : l'accès aux études d'enseignants sera soumis à l'avenir à la présentation d'une épreuve de maîtrise de français.

Mieux payés aussi

Formés plus longuement, les futurs instituteurs et régents devraient également mieux gagner leur vie. Un barème intermédiaire devrait ainsi être créé entre le barème 301 (appliqué aujourd'hui aux enseignants formés en trois ans) et le barème 501 (appliqué aux enseignants disposant d'une licence/master universitaire).

Selon des estimations, ce nouveau barème devrait engendrer une augmentation progressive des dépenses en salaires de l'ordre de 300 millions d'euros à l'horizon 2060. Si elle entre en vigueur en septembre 2019 comme le haïte le ministre, la réforme devrait générer ses premiers diplômés en 2023. ■